
Le jury citoyen

Pour réfléchir au devenir des ouvrages de couverture de la Vilaine et aider à la prise de décision en associant les habitants au débat, le conseil municipal du 26 avril 2021 a décidé la mise en place d'un jury citoyen.

Dans le manifeste rédigé à l'issue de ses travaux, il se présente en ces termes : "Nous sommes 30 citoyen(ne)s de Rennes et sa Métropole. Nous habitons Bruz, Clayes, Cesson-Sévigné, Chantepie, l'Hermitage...et aussi Rennes, avec une grande diversité de quartiers représentés : de Bréquigny à Maurepas en passant par le Thabor. Nous sommes 16 femmes et 14 hommes, âgé(e)s de 19 à 66 ans. Nous sommes étudiant(e)s, ouvrier(e)s, employé(e)s, retraité(e)s, salarié(e)s, indépendant(e)s, chômeur(euse)s ou sans activité".

Le jury citoyen a été constitué avec l'aide d'un prestataire à partir d'un panel représentatif d'habitants de Rennes et de Rennes Métropole. Le jury citoyen a remis ses propositions en décembre 2021, suite à six journées de travail réparties de juin à novembre 2021. Elles ont permis aux membres du jury de visiter le site à pied et en bateau, de prendre connaissance du cadre de leur réflexion, des enjeux urbains, structurels et environnementaux liés au site, mais aussi et surtout de proposer et d'analyser différents scénarios d'aménagement possibles.

Les scénarios d'aménagement

Après plusieurs mois de travail, le jury citoyen a retenu puis étudié plus spécifiquement deux scénarios et exprimé sa préférence pour l'un d'eux. Trois invariants ont guidés son travail : la suppression de l'usage parking en couverture de la Vilaine, le défi du changement climatique et la faisabilité technique des propositions, dans le cadre d'un budget de travaux qui ne devait pas dépasser 17 millions d'euros.

Une vérification menée par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage, missionnée par la Ville de Rennes et Rennes Métropole pour accompagner les travaux du jury citoyen, a confirmé la faisabilité technique et financière des propositions.

Les orientations générales du jury tiennent en six ambitions pour ce lieu :

1. Qu'il propose des activités socio-culturelles gratuites pour tous ;
2. Qu'il devienne une destination incontournable incarnant l'identité rennaise ;
3. Qu'il soit intergénérationnel, inclusif et populaire, favorisant le sentiment de sérénité ;
4. Que l'écologie soit placée au centre du réaménagement pour répondre aux enjeux climatiques ;
5. Que le patrimoine historique et environnemental de la Vilaine soit valorisé par le développement des usages sur et autour du fleuve ;
6. Qu'il s'inscrive de manière cohérente et paisible dans son environnement bâti, habité et circulé en renforçant les connexions nord-sud et est-ouest.

La préférence du jury : le scénario "la Vilaine au Cœur de Rennes"

Le premier scénario, dénommé "la Vilaine au Cœur de Rennes", remporte l'adhésion finale des membres du jury. Il prévoit la **suppression de la dalle du parking Vilaine**.

La déconstruction de l'ouvrage ouvre les vues sur le fleuve. Des pontons cheminent le long des quais nord et un système de gradins, sur le quai sud, permet d'aménager des espaces de pause.

Un nouvel alignement d'arbres embellit les quais nord. Il permet de désimperméabiliser les sols et d'apporter fraîcheur et biodiversité en cœur de ville.

La vélorue existante sur le quai nord est confortée par un réaménagement global de la voirie. Une nouvelle connexion nord-sud est créée avec la mise en place d'une passerelle au-dessus du fleuve, dans le prolongement de la rue Lanjuinais. Cette passerelle présente idéalement plusieurs niveaux, de façon à offrir de nouveaux points de vue sur la Vilaine d'est en ouest.

Enfin, la voie de bus est maintenue sur les quais sud moyennant le réaménagement des arrêts et l'élargissement des trottoirs.



Illustration du projet "La Vilaine au Cœur de Rennes" - Crédit : Ville Ouverte, Atelier Jacqueline Osty et Associés

Le maintien de la dalle du parking écarté

Le second scénario, intitulé "Le Jardin des Lavandières", avait pour parti-pris le maintien de la dalle du parking Vilaine. Il devait intégrer une contrainte forte : les capacités structurelles de cet ouvrage, uniquement conçu à son origine pour le stationnement de véhicules légers, étaient limitées.

Dans ce scénario, le nouvel espace s'inscrivait dans le prolongement du Mail Mitterrand, en alternant, sur ses 6 500 mètres carrés, des espaces d'activités (jeux pour enfants, surface stabilisée pour la pétanque par exemple) et des espaces plus calmes (tables de pique-nique, bancs, grandes pelouses pour se poser...).

À l'ouest, côté place et pont de Bretagne, un dispositif du type mur végétal était proposé pour limiter les nuisances liées à la circulation tandis qu'à l'est, un espace dégagé était envisagé pour développer des animations culturelles.

Il était également envisagé de créer un alignement d'arbres sur la rive du quai sud.

Les principes de réaménagement des voiries sur les quais étaient les mêmes que dans le premier scénario : vélorue et alignement d'arbres au nord, réaménagement de la voie bus au sud.



Illustration du projet " Le Jardin des Lavandières " - Crédit : Ville Ouverte, Atelier Jacqueline Osty et Associés

Un socle commun aux deux scénarios : la place de la République

Dans les deux scénarios retenus par le jury citoyen, le réaménagement de la place de la République constitue un socle commun. Aujourd'hui encombrée de mobiliers et dédiée dans sa quasi-totalité aux déplacements urbains, **sa vocation est de redevenir une place centrale majeure.**

Pour ce faire, le jury citoyen a identifié plusieurs leviers :

- La mise en valeur du patrimoine naturel et architectural de la place ;
- La libération des espaces publics pour permettre le développement d'animations socio-culturelles ;
- Le renforcement de la présence végétale sur la place et à ses abords ;

- La création d'une scénographie lumineuse pour rendre cet espace public plus accueillant.

En complément de ces actions, l'analyse des flux de déplacements et l'expérience des membres du jury a mis en évidence la nécessité de maintenir l'ensemble de l'ouvrage de couverture de la place de la République, pour préserver la totalité de la largeur utile pour les traversées nord-sud de la Vilaine.



Illustration de la nouvelle place de la République - Crédit : Ville Ouverte, Atelier Jacqueline Osty et Associés

Comment le choix définitif s'est-il fait ?

Les deux scénarios ont été passés au crible d'une analyse multicritère, qui s'est conclue par l'affectation de notes, par les membres du jury citoyen, pour chacun des 12 critères proposés. Les deux scénarios ont ainsi obtenu des résultats sensiblement équivalents, ne permettant pas de départager de manière évidente les deux partis d'aménagement.

Aussi, la proposition d'un vote pondéré (chaque membre du jury donne une note, sur cinq, à chacun des deux scénarios) a été retenue pour évaluer et objectiver la préférence du jury. À l'issue de ce vote, le premier scénario "La Vilaine au Cœur de Rennes" a remporté 72 points, contre 53 points pour "Le Jardin des Lavandières".

Quelles suites ?

La préférence du jury citoyen pour la suppression de la dalle de couverture du parking Vilaine sera versée au programme pour le réaménagement des espaces publics des quais de Vilaine, sur un périmètre élargi entre la place de Bretagne et le pont Pasteur, porté par Rennes Métropole.

Cette opération de requalification d'espaces publics permettra également de pérenniser la vélorue du Réseau Express Vélo (REV) sur les quais nord, d'accompagner la transformation du Palais du Commerce et de mettre en œuvre des aménagements complémentaires en faveur des bus sur les quais sud, dans la perspective du renforcement de l'axe de transports en commun est-ouest.

Les prochaines étapes du projet

- **Mars 2022** : En conseil municipal, présentation du programme pour les espaces publics et approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure avec Rennes Métropole. En conseil métropolitain : approbation du programme pour les espaces publics.
- **Avril 2022** : Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre (appel d'offres restreint)
- **Fin 2022** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- **Début 2023 à mi 2024** : Études de maîtrise d'œuvre / dossiers réglementaires. Déviation de réseaux aux abords du Palais du Commerce pour permettre la création des futurs sous-sols. Travaux de modification de voirie pour l'adaptation des quais bus autour de l'emprise du chantier du Palais du Commerce.
- **Fin 2024** : Démarrage des premiers travaux d'aménagement
- **Fin 2025 - début 2026** : Livraison progressive des espaces publics : abords du Palais du Commerce, Trambus axe est-ouest...)
- **1^{er} semestre 2027** : Achèvement des travaux

"Centre-ville : vos idées en actions" : une large concertation citoyenne pour redessiner le centre-ville rennais

Les travaux du jury citoyen s'inscrivent plus largement dans le cadre de la concertation sur l'évolution du centre-ville nord et des quais de Vilaine. Ce périmètre comprend les quais nord et sud de la Vilaine entre le pont de Bretagne et le pont Pasteur ainsi que l'ensemble des espaces publics compris entre le boulevard de Chézy à l'ouest, le barreau Legraverend/Hôtel-Dieu/Lesage au nord, l'axe Guillaudot/Place Saint-Melaine/Gambetta à l'est, et les quais au sud.

Outre les quais, incluant la couverture Vilaine et la place de République, plusieurs lieux emblématiques de la ville sont appelés à évoluer : la place du Champ Jacquet, la rue de l'Horloge...

Des ateliers avec les commerçants du centre-ville et les habitants ont été organisés à l'automne 2021. Cette concertation est en cours d'analyse et fera l'objet d'une restitution d'ici le printemps et d'expérimentations à l'été.